

RÉDUIRE LES OBSTACLES À LA PARTICIPATION SOCIALE

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES

HANDICAPÉES 2022-2023 ET BILAN DES RÉALISATIONS

DE 2021-2022 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR



Cette publication a été réalisée par Secrétariat du Conseil du trésor.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée,
veuillez communiquer adressant à la Direction des communications
au communication@sct.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juillet 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-92310-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux	1
PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	2
Mission	2
Vision	2
Valeurs organisationnelles	2
Principales fonctions	2
Processus d'élaboration du PAPH 2022-2023 et du bilan du PAPH 2021-2022	3
PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023	4
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées	4
Santé et sécurité au travail	6
Sensibilisation du personnel	7
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées	8
BILAN DES RÉALISATIONS DE 2021-2022	11
Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées	11
Santé et sécurité au travail	17
Sensibilisation du personnel	19
Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées	20
PLAINTES	24
Adoption et diffusion du PAPH 2022-2023 et du bilan des réalisations 2021-2022	24
Pour nous joindre	24

INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) exige que chaque ministère ou organisme public employant au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier (article 61.1). Dans le contexte de sa mission au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat du Conseil du trésor (Secrétariat) participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Dans le souci de se conformer à l'esprit de la *Loi*, le Secrétariat poursuit sa lancée en 2022-2023 avec un plan d'action revu et bonifié afin de soutenir ses efforts visant à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Ainsi, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2022-2023 du Secrétariat présente, entre autres, quatre nouvelles mesures, dont une à portée gouvernementale.

Par ailleurs, le 2 décembre 2021, le gouvernement adoptait le projet de loi n° 6, intitulé *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*. Le nouveau ministère ainsi créé est entré en fonction le 1^{er} janvier 2022.

Bien que le Conseil du trésor demeure l'instance d'approbation des projets en ressources informationnelles ainsi que du Plan québécois des infrastructures, volet ressources informationnelles, plusieurs rôles en matière de gouvernance en ressources informationnelles, qui étaient dévolus au Conseil du trésor, sont dorénavant assumés par ce nouveau ministère. Par conséquent, ce transfert de responsabilités justifie le retrait du PAPH 2022-2023 des deux mesures qui étaient sous la responsabilité du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique¹.

La première partie de ce document présente le PAPH 2022-2023 du Secrétariat. La deuxième partie est consacrée au suivi des mesures et des engagements ciblés par le Secrétariat dans son PAPH 2021-2022 au 31 mars 2022.

Contribution du Secrétariat aux chantiers et aux programmes gouvernementaux

Le Secrétariat est membre non-votant du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec. Il souscrit aux orientations de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Par ailleurs, le Secrétariat participe à l'élaboration de politiques et de plans d'action lorsque sa contribution est nécessaire, notamment au sein du comité interministériel responsable de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1 Il s'agit des mesures 4.1.3 et 4.1.4 du PAPH 2021-2022 du Secrétariat.

PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Mission

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi que de performance.

Vision

Une organisation reconnue pour l'expertise de son personnel et vouée au développement d'une administration publique performante.

Valeurs organisationnelles

Sens de l'État, rigueur et collaboration.

Principales fonctions

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor et à sa présidente en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi ;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissement pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale ;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique ;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gestion contractuelle ;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes ;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements.

Processus d'élaboration du PAPH 2022-2023 et du bilan du PAPH 2021-2022

Un comité de travail constitué de représentants des unités administratives et des sous-secrétariats concernés a été mis sur pied afin d'élaborer le PAPH 2022-2023 et de produire le bilan du PAPH 2021-2022.

Plus précisément, le comité de travail était composé de personnes désignées par les unités suivantes :

- Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la *Loi sur l'administration publique*;
- Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales;
- Direction générale de l'administration;
- Direction principale des ressources humaines;
- Direction des communications;
- Direction de la planification et de la performance organisationnelle (coordination).

Par ailleurs, une répondante du ministère de la Cybersécurité et du Numérique² s'est jointe au comité de travail pour le bilan du PAPH 2021-2022.

Enfin, et dans le but d'assurer la pertinence des mesures ciblées quant aux besoins propres aux personnes handicapées en matière de difficultés et d'obstacles rencontrés, le présent document a fait l'objet d'une consultation auprès d'une personne handicapée parmi les membres du personnel du Secrétariat.

2 Pour les mesures 4.1.3 et 4.1.4 du PAPH 2021-2022 du Secrétariat, qui étaient sous la responsabilité du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023

Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle 1 Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

Engagement 1.1 Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH);
- soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du PDEIPH.

Indicateur

Nombre d'embauches et pourcentage annuels.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction principale des ressources humaines.

NOUVELLE MESURE

Mesure 1.1.2

À l'affichage d'un poste, inclure un rappel du principe d'accès à l'égalité en emploi pour favoriser l'accroissement de la présence des personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés par le Secrétariat.

Indicateur

Nombre de postes affichés en 2022-2023, incluant le rappel du principe d'accès à l'égalité en emploi.

Échéance et responsable

Mesure réalisée au besoin par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 1.1.3³

Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures qui favorisent l'embauche de personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi ainsi que des ministères et des organismes.

Indicateur

Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

Mesure 1.1.4⁴

Promouvoir, auprès des ministères et des organismes, l'embauche d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Indicateur

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

Mesure 1.1.5

Réaliser des activités de sensibilisation auprès des directions des ressources humaines des ministères et organismes.

Indicateur

Nombre et nature des activités de sensibilisation réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales.

3 Mesure 1.1.2 dans le PAPH 2021-2022.

4 Mesure 1.1.3 dans le PAPH 2021-2022.

Mesure 1.1.6

Fournir les biens permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées afin qu'elles puissent accomplir leur travail.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Santé et sécurité au travail

Obstacle 2

Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouvent les bureaux du Secrétariat.

Engagement 2.1

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

Mesure 2.1.1

Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, le cas échéant, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Indicateur

Nombre de formations données annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu, dès l'arrivée de la personne, par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.2

Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée au besoin par la Direction principale des ressources humaines.

Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux dans l'édifice et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Indicateur

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Mesure 2.1.4

Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.

Indicateur

Proportion annuelle des contrats d'acquisition de mobilier répondant aux critères d'accessibilité.

Échéance et responsable

Mesure réalisée au besoin par la Direction générale de l'administration.

Sensibilisation du personnel

Obstacle 3

Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

Engagement 3.1

Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et aux mesures qui favorisent leur intégration.

Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet, de capsules, de témoignages et de vidéos pour souligner notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées ;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Indicateur

Nombre d'éléments diffusés annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du PAPH 2022-2023 du Secrétariat.

Indicateur

Plan d'action diffusé dans l'intranet, sur le site Web du Secrétariat et sur [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Échéance et responsable

Mesure réalisée par la Direction des communications dès l'approbation du document par le secrétaire du Conseil du trésor.

Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

Obstacle 4

Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder à des documents et à des services adaptés.

Engagement 4.1

Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics.

Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

Mesure 4.1.1

S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.

Indicateur

Nombre de plaintes reçues et traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 4.1.2

Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.

Indicateur

Nombre de demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications, en collaboration avec la Direction principale des ressources humaines.

NOUVELLE MESURE**Mesure 4.1.3**

Inscrire dans les documents publics produits par le Secrétariat une mention selon laquelle il est possible, sur demande, de les obtenir dans un format adapté.

Indicateur

Nombre de documents rendus publics annuellement et contenant la mention en question

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Mesure 4.1.4

Bonifier la Déclaration de services du Secrétariat en y incluant une mention sur l'accessibilité des documents publics.

Indicateur

Diffusion de la Déclaration de services du Secrétariat bonifiée.

Échéance et responsable

Mesure à réaliser d'ici le 31 mars 2023 par la Direction de la planification et de la performance organisationnelle.

Mesure 4.1.5

Rendre le document *Instructions et gabarit pour l'élaboration de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, fourni aux ministères et organismes publics, conforme aux normes d'accessibilité.

Indicateur

Diffusion du document conforme aux normes d'accessibilité sur le site Web du Secrétariat.

Échéance et responsable

Mesure à réaliser d'ici le 31 décembre 2022 par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la *Loi sur l'administration publique*, en collaboration avec la Direction des communications.

Mesure 4.1.6⁵

Collaborer aux travaux interministériels et en assurer le suivi en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Indicateur

Nombre d'activités réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la *Loi sur l'administration publique*.

5 Mesure 4.1.5 dans le PAPH 2021-2022.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2021-2022

Embauche, intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle 1 Difficulté à augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Secrétariat et de l'effectif permanent de la fonction publique.

Difficulté, pour une personne handicapée, d'obtenir une première expérience de travail significative.

Engagement 1.1 Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Mesure 1.1.1

Encourager les gestionnaires du Secrétariat à embaucher des personnes handicapées (personnel occasionnel ou régulier, candidatures inscrites dans les banques de personnes qualifiées, étudiantes et étudiants, stagiaires) :

- inviter les gestionnaires à soumettre des projets par l'entremise du PDEIPH ;
- soutenir les gestionnaires lors de l'embauche, de l'accueil, de l'intégration et du maintien en emploi de personnes handicapées, par l'intermédiaire ou non du PDEIPH.

Indicateur de résultats

Nombre d'embauches et pourcentage.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : Une nouvelle embauche en 2021-2022 et maintien du taux de présence.

À la suite de la participation d'un candidat au PDEIPH pour l'année 2021-2022, un processus de qualification réservé a été réalisé. Il s'est conclu par la nomination de la personne à un poste régulier d'agent de recherche et de planification socioéconomique.

Chaque année, le Secrétariat fait la promotion du PDEIPH auprès de son personnel d'encadrement. Au 31 mars 2022, le taux de présence des personnes handicapées au sein du Secrétariat se maintenait à 1,20 %, soit le même pourcentage que l'année précédente.

Mesure 1.1.2

- Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures qui favorisent l'embauche de personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi ainsi que des ministères et des organismes.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des activités de promotion réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle⁶.

Résultat : Douze activités de promotion réalisées

Huit activités de promotion des emplois

- Promotion des possibilités de carrière dans la fonction publique sur les réseaux sociaux ainsi que lors d'événements promotionnels auprès de tous les citoyens et citoyennes ;
- Promotion des mesures d'accès à l'égalité en emploi, notamment le PDEIPH, lors des séances d'information offertes toutes les deux semaines à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Laval, en mode virtuel ;
- Promotion des emplois du PDEIPH sur le portail Carrières ainsi que sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter ;
- Transmission de la liste des emplois du PDEIPH au Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, qui en assure la promotion auprès des conseillères et des conseillers en main-d'œuvre des services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes handicapées ;
- Envoi d'un courriel aux membres du comité interministériel en attraction des talents afin de les inviter à promouvoir leurs emplois du PDEIPH sur leurs réseaux sociaux ;
- Promotion du PDEIPH auprès des personnes handicapées rencontrées lors de différentes activités promotionnelles (pour le grand public, spécialisées à un domaine d'emploi, dans les établissements d'enseignement, etc.) ;
- Promotion du PDEIPH lors du webinaire *Obtenir un emploi dans la fonction publique du Québec*, destiné à l'ensemble des citoyens et citoyennes ;
- Envoi d'un communiqué à l'ensemble des ministères et organismes afin de contribuer à la promotion du projet DuoEmploi lancé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dizaine de ministères et organismes ont proposé d'accueillir un stagiaire, permettant ainsi à 15 personnes handicapées de vivre une journée type dans ces organisations.

6 Le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle est devenu le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales le 21 mars 2022.

Quatre activités de promotion des mesures qui favorisent l'embauche

- Information en continu sur le site Web du Secrétariat concernant l'objectif gouvernemental d'atteindre 25 % d'embauche de membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, des étudiants et étudiantes et des stagiaires de la fonction publique québécoise;
- Information en continu sur le site Web du Secrétariat et sur Quebec.ca concernant le PDEIPH;
- Promotion annuelle du PDEIPH auprès des ministères et des organismes;
- Participation au comité interministériel de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Mesure 1.1.3

Promouvoir, auprès des ministères et des organismes, l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées, et mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle⁷.

Résultat : Une mesure incitative et quatre actions pour promouvoir l'embauche d'étudiantes et étudiants ainsi que de stagiaires membres des groupes cibles, dont les personnes handicapées.

Une mesure incitative

- Les personnes handicapées sont intégrées à l'objectif gouvernemental d'embauche de 25 % de membres des groupes cibles (membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones) dans la fonction publique québécoise. Cet objectif s'applique à tous les statuts d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire).

Quatre actions visant à promouvoir l'embauche de groupes cibles, dont les personnes handicapées

- Lors de la création de leur profil candidat sur le site Québec emploi, les étudiantes et étudiants sont invités à déclarer leur appartenance à un groupe cible.
- Pour l'embauche des stagiaires, une mention est inscrite sur toutes les offres de stages précisant qu'il est possible pour les candidates et candidats d'avoir recours

⁷ Le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle est devenu le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales le 21 mars 2022.

aux mesures destinées aux membres de groupes cibles, incluant les personnes handicapées. Dans le but de faciliter leur repérage, un formulaire d'accès à l'égalité est disponible en ligne pour les stagiaires qui désirent se déclarer membres d'un groupe cible lors du dépôt de leur dossier de candidature.

- Pour soutenir les ministères et les organismes en matière d'embauche des étudiantes et étudiants et des stagiaires, incluant les personnes handicapées, plusieurs outils sont mis à leur disposition sur la plateforme de collaboration Carrefour RH. En voici quelques exemples :
 - Documents *Questions et réponses*;
 - Guide concernant la sélection d'une personne ayant déjà occupé un emploi à titre d'étudiant ou étudiante ou de stagiaire;
 - Fiche d'information destinée aux stagiaires;
 - Guide d'accueil destiné au superviseur ou à la superviseuse de stage.
- Publication et diffusion, à l'ensemble des établissements d'enseignement au Québec, d'une fiche promotionnelle des emplois étudiants et des stages dans la fonction publique dans laquelle on mentionne l'importance d'un milieu inclusif pour la fonction publique.

Mesure 1.1.4

Actualiser le PDEIPH afin de tenir compte du nouveau processus de sélection.

Indicateur de résultats

Mise en œuvre des nouvelles modalités du PDEIPH.

Échéance et responsable

Mesure à réaliser d'ici le 31 mars 2022 par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle⁸.

Résultat : PDEIPH actualisé

L'ensemble des étapes du PDEIPH a été actualisé afin de tenir compte du nouveau processus de sélection lors du recrutement et de la promotion des employés et employées de la fonction publique. Les nouvelles modalités du PDEIPH sont en vigueur depuis le déploiement du nouveau processus de sélection, au mois de février 2022.

⁸ Le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle est devenu le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales le 21 mars 2022.

Mesure 1.1.5

Réaliser des activités de sensibilisation auprès des directions des ressources humaines des ministères et des organismes.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des activités de sensibilisation réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle⁹.

Résultat : Huit activités de sensibilisation réalisées

- Publication destinée au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion afin de partager les capsules vidéo ainsi que le guide de l'employeur produits par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) à l'occasion de la campagne *Recruter sans discriminer*;
- Publications destinées au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1^{er} au 7 juin 2021) invitant les membres à :
 - visionner les capsules d'autoformation *Mieux accueillir les personnes handicapées*, produites par l'Office des personnes handicapées du Québec, et relayer l'information dans leurs organisations,
 - sensibiliser leurs milieux de travail à la participation sociale des personnes handicapées,
 - utiliser le matériel promotionnel créé par l'Office dans leurs communications,
 - s'inscrire au webinaire *Pour un recrutement plus inclusif des personnes en situation de handicap : à distance ou pas*, présenté par le Comité consultatif Personnes handicapées (CCPH);
- Publication destinée au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion afin de partager la capsule vidéo *Emploi : qu'est-ce qu'un formulaire d'auto-identification*, produite par la CDPDJ;
- Publication destinée au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion informant les membres de la tenue du webinaire *Accueil et intégration des personnes en situation de handicap : processus et perspectives inclusifs*, présenté par le CCPH;
- Envoi d'un communiqué à l'ensemble des ministères et des organismes et publication destinée au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2021) invitant les directions des ressources humaines à :

⁹ Le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique et à la rémunération globale intersectorielle est devenu le Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales le 21 mars 2022.

- o rappeler à leur personnel que la contribution de toutes et tous est essentielle afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées,
 - o s'inspirer des actions proposées par l'Office pour souligner cette journée,
 - o partager le lien vers la nouvelle phase de la campagne de sensibilisation et d'information sur l'emploi des personnes handicapées, *Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir*;
- Présentation aux membres du réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion du premier des trois ateliers virtuels sur le thème des biais inconscients en milieu de travail ;
 - Publication destinée au réseau des répondantes et répondants en diversité et inclusion à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme afin de partager la vidéo *Dyslexie, TDAH et autisme : avantages et défis de la neurodiversité en milieu de travail*, présentée par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ;
 - Lancement de la formation *Découvrir la diversité et l'inclusion*, destinée à l'ensemble du personnel de la fonction publique.

Mesure 1.1.6

Fournir les biens permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées afin qu'elles puissent accomplir leur travail.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Résultat : Aucune demande reçue en 2021-2022

Aucune demande visant à répondre aux besoins particuliers d'une personne handicapée afin qu'elle puisse accomplir son travail n'a été reçue au cours de l'année 2021-2022. La personne engagée au cours de l'année 2021-2022 (voir le résultat de la mesure 1.1.1) a reçu les services de la Direction générale de l'administration en 2020-2021 alors qu'elle était candidate au PDEIPH.

Santé et sécurité au travail

Obstacle 2 Présence d'obstacles physiques dans certains lieux de l'édifice où se trouve le Secrétariat.

Engagement 2.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire au personnel ainsi qu'aux visiteuses et visiteurs handicapés.

Mesure 2.1.1

Former, dès son arrivée, toute nouvelle personne handicapée embauchée, ainsi que son accompagnatrice ou accompagnateur, aux procédures d'évacuation en situation d'urgence.

Indicateur de résultats

Nombre de formations données par année.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu, dès l'arrivée de la personne, par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : **Aucune formation en 2021-2022**

Le télétravail imposé par la pandémie nous a amenés à retarder la formation offerte sur les procédures d'évacuation en situation d'urgence. Considérant l'entrée en vigueur de la Politique-cadre en matière de télétravail en mode hybride, le 4 avril 2022, la formation sera proposée prochainement à l'employé ayant obtenu un poste régulier à la suite de la réussite de son processus de qualification réservé.

Mesure 2.1.2

Modifier, sur demande, les postes de travail des employées et employés handicapés et mettre à leur disposition des équipements et des outils adaptés à leurs besoins.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Échéance fixée en fonction des besoins par la Direction principale des ressources humaines.

Résultat : **Aucune demande reçue en 2021-2022**

Dans le contexte de la pandémie et du télétravail, la Direction principale des ressources humaines n'a pas reçu de demande en 2021-2022.

Rappelons que les demandes sont traitées par la personne responsable de l'ergonomie des postes de travail à la Direction principale des ressources humaines afin de s'assurer que les équipements ainsi que les outils de travail sont adaptés aux besoins de la personne. Dans les cas les plus complexes, la Direction principale des ressources humaines offre un service d'évaluation et d'adaptation plus spécifique par le biais de l'Association paritaire pour

la santé et sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale, en fonction des besoins déterminés.

Mesure 2.1.3

Considérer les demandes qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées à certains lieux dans l'édifice et assurer un suivi auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée sur demande par la Direction générale de l'administration.

Résultat : Un projet de rénovation accepté

Lors d'un projet de rénovation des salles de toilettes et de douches dans l'édifice du 875, Grande Allée Est, quatre douches accessibles aux personnes handicapées ont été demandées.

La demande a été acceptée par la Société québécoise des infrastructures. Ces douches seront disponibles à l'été 2022.

Mesure 2.1.4

Prendre en compte la question de l'accessibilité dans les processus d'achat ou de location de biens et de services.

Indicateur de résultats

Proportion annuelle des contrats d'acquisition de mobilier répondant aux critères d'accessibilité.

Échéance et responsable

Mesure évaluée annuellement par la Direction générale de l'administration.

Résultat : 100 % des contrats d'acquisition

Tous les contrats d'acquisition de mobilier conclus durant l'année 2021-2022 se sont inscrits dans le projet de transformation des milieux de travail. Ceux-ci présentaient des caractéristiques ergonomiques plus importantes et conformes aux critères d'accessibilité.

La Direction générale de l'administration poursuit la transformation des milieux de travail, qui répond aux critères d'admissibilité par la mise en place de mobilier de bureau ergonomique ajustable et facilement accessible. Les critères d'accessibilité sont pris en considération de façon systématique lors des contrats d'acquisition de mobilier.

Sensibilisation du personnel

Obstacle 3 Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées et des mesures qui favorisent leur intégration.

Engagement 3.1 Sensibiliser le personnel et les gestionnaires du Secrétariat à la réalité des personnes handicapées et aux mesures qui favorisent leur intégration.

Mesure 3.1.1

Diffusion, dans l'intranet, de capsules, de témoignages et de vidéos pour souligner notamment :

- la Journée internationale des personnes handicapées ;
- la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Indicateur de résultats

Nombre d'éléments diffusés annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Résultat : **Six actualités diffusées dans l'intranet**

- Le 31 mai 2021 : une nouvelle portant sur le lancement de la Semaine québécoise des personnes handicapées ;
 - Le 2 juin 2021 : une nouvelle portant sur les formations de l'Office des personnes handicapées du Québec ;
 - Le 4 juin 2021 : une nouvelle portant sur l'accessibilité des documents ;
 - Le 14 septembre 2021 : promotion de la section Personnes handicapées de Quebec.ca ;
 - Le 3 décembre 2021 : une nouvelle portant sur la Journée internationale des personnes handicapées ;
 - Le 21 décembre 2021 : une nouvelle concernant le dépôt du plan d'action.
-

Mesure 3.1.2

Diffusion et promotion du PAPH 2021-2022 du Secrétariat.

Indicateur de résultats

Plan d'action 2021-2022 diffusé dans l'intranet et sur le site Web du Secrétariat.

Échéance et responsable

Mesure réalisée dès l'approbation auprès du secrétaire du Conseil du trésor par la Direction des communications.

Résultat : Plan d'action diffusé sur les sites intranet et Web du Secrétariat

Le PAPH 2021-2022 a été mis en ligne sur les sites Web et intranet du Secrétariat le 21 décembre 2021.

Accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées

Obstacle 4 Difficulté, pour les personnes handicapées, à accéder à des documents et à des services adaptés.

Engagement 4.1 Contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des services et des documents publics.

Proposer des solutions aux problèmes soulevés par les personnes handicapées.

Mesure 4.1.1

S'assurer que les services et les documents publics du Secrétariat (ceux qui ont été mis à jour et les nouveaux) sont conformes aux normes d'accessibilité.

Indicateur de résultats

Nombre de plaintes reçues et traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications.

Résultat : Aucune plainte reçue en 2021-2022

Mesure 4.1.2

Fournir, sur demande, la documentation produite par le Secrétariat sous une forme accessible aux personnes handicapées et informer les employées et employés handicapés, dès leur entrée en fonction, de la possibilité d'obtenir ce service.

Indicateur de résultats

Nombre de demandes traitées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par la Direction des communications, en collaboration avec la Direction de la planification et de la performance organisationnelle.

Résultat : Aucune demande reçue en 2021-2022

Mesure 4.1.3

Appuyer les ministères et les organismes dans la compréhension du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)¹⁰.

Indicateur de résultats

Nombre et nature des actions réalisées annuellement.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

Résultat : Six interventions réalisées

Six interventions ont été réalisées auprès d'organismes publics durant la période de référence¹¹. Ces interventions concernaient autant des services-conseils visant une meilleure compréhension du standard que le contexte d'application de celui-ci.

Mesure 4.1.4

Offrir au personnel de l'État des formations en accessibilité Web appliquée afin de développer et de renforcer ses compétences techniques en la matière (formation sur l'accessibilité Web offerte par l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval).

Indicateur de résultats

Nombre de cohortes.

Taux de satisfaction des personnes participantes (réalisation d'un sondage).

Échéance et responsable

Mesure à réaliser d'ici le 31 mars 2022 par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique.

Résultat : Trois cohortes et 80 % des participants satisfaits

Deux formations sont présentement offertes par l'Académie de la transformation numérique :

- Accessibilité Web appliquée (durée de 15 heures);
- Introduction à l'accessibilité Web (durée de 5 heures).

¹⁰ https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informatiques/AccessibiliteWeb/standard-access-web.pdf

¹¹ La période de référence est du 1er avril au 31 décembre 2021, le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique ayant été intégré au nouveau ministère de la Cybersécurité et du Numérique le 1er janvier 2022.

Au 31 décembre 2021, seule la formation sur l'accessibilité Web appliquée a été donnée. Trois cohortes ont été démarrées, avec une moyenne de quinze inscriptions par cohorte.

Au total, 10 participants et participantes ont répondu au sondage de satisfaction. Ils sont globalement satisfaits de la formation.

Parmi les participants et participantes, 80 % ont répondu « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » aux questions concernant :

- la clarté des objectifs de la formation ;
- la qualité des exemples utilisés ;
- la qualité de l'enseignement ;
- le matériel proposé ainsi que l'applicabilité dans leur contexte de travail ;
- la durée de la formation ;
- la qualité du matériel.

Mesure 4.1.5

Collaborer aux travaux interministériels et en assurer le suivi en vue de simplifier les démarches qui donnent accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Indicateur

Nombre d'activités réalisées.

Échéance et responsable

Mesure réalisée en continu par le Sous-secrétariat à la performance et à l'application de la Loi sur l'administration publique.

Résultat : Trois activités réalisées

Après le dépôt par l'Office des personnes handicapées du Québec du dossier d'affaires, le Conseil du trésor a autorisé la mise en œuvre des chantiers 1 et 2 pour l'année financière 2021-2022. Ces chantiers visent respectivement à :

- regrouper l'information sur les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille, tant sur le Web que par d'autres moyens de communication ;
- réduire le nombre de démarches pour accéder aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Par ailleurs, le Secrétariat a annoncé la priorisation et la poursuite de ces travaux au chapitre de la révision de programmes dans la Stratégie de gestion des dépenses 2022-2023.

Rappelons enfin que le Secrétariat a soutenu l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre des différentes étapes du projet de simplification des démarches d'accès aux

programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et à leur famille (priorisation du projet, concertation interministérielle, participation à la gouvernance).

Mesure réalisée mais non inscrite au PAPH

Développer une section dans l'intranet du Secrétariat qui regroupe toutes les informations nécessaires au sujet des personnes handicapées (accueil, accessibilité des documents, autoformations, etc.).

Résultat : Mesure réalisée le 29 mars 2022 lors du lancement du nouvel intranet par la Direction de la planification et de la performance organisationnelle, en collaboration avec la Direction des communications

Cette initiative traduit les efforts soutenus du Secrétariat afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées en offrant une information complète et à jour sur tous les services mis à leur disposition. Elle vise également à sensibiliser l'ensemble des employés et employées à l'importance d'une organisation ouverte et inclusive.

PLAINTES

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le Secrétariat ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents ou aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Adoption et diffusion du PAPH 2022-2023 et du bilan des réalisations 2021-2022

Le PAPH 2022-2023 et le bilan du PAPH 2021-2022 du Secrétariat sont approuvés par le secrétaire du Conseil du trésor. Ils sont ensuite transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec et diffusés auprès de tout le personnel du Secrétariat (site intranet) et du grand public ([site Web](#) du Secrétariat et [Québec.ca](#)).

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur le présent document :

Secrétariat du Conseil du trésor
Direction de la planification et de la performance organisationnelle
3^e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875

Par ailleurs, les demandes d'exemplaires du plan d'action 2022-2023
et du bilan 2021-2022 peuvent être adressées à la Direction des communications :

Direction des communications
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-1529
Télécopieur : 418 643-9226
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca

